



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
30 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement  
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement,  
l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement  
des capacités productives et un développement durable  
Onzième session  
Genève, 30 septembre-1<sup>er</sup> octobre 2024

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle  
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat  
pour le renforcement des capacités productives  
et un développement durable sur sa onzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024



## Introduction

La onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est tenue du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024, au Palais des Nations, à Genève.

### I. Résumé de la Présidente

#### A. Séance plénière d'ouverture

1. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Nigéria ; République islamique d'Iran ; Indonésie.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle essentiel dans l'économie mondiale et qu'entre autres facteurs, les effets de la pandémie, la désorganisation des chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix de l'énergie et les changements climatiques avaient pesé sur leurs activités et nui à leur compétitivité. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises devaient adopter les technologies numériques et des pratiques durables pour devenir plus résilientes et rester compétitives, et les services destinés à accompagner ces entreprises émergentes dans leur développement devaient évoluer en conséquence. Le Secrétaire général adjoint a renouvelé l'engagement de la CNUCED à contribuer au développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à aider les États membres dans leurs politiques d'entrepreneuriat et leurs programmes de renforcement des capacités, par exemple par la voie de programmes de facilitation des affaires et du programme Empretec. Il a indiqué que les experts présents à la session passeraient en revue les mesures qui avaient démontré leur efficacité pour ce qui était de soutenir le développement et la croissance des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-ups ; débattraient du rôle des services de développement des entreprises dans la création d'écosystèmes entrepreneuriaux solides, en particulier dans les pays en développement ; s'entretiendraient des pratiques qui pourraient éclairer les politiques publiques et entraîner des changements positifs.

3. La Directrice de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté le document de travail « Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable » (TD/B/C.II/MEM.4/31). Elle a affirmé que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étaient pour beaucoup dans l'amélioration de la situation économique, sociale et environnementale des pays. Les services de développement des entreprises, qui contribuaient grandement à la réalisation des objectifs de développement durable, devaient être adaptés aux différents besoins et la participation de diverses parties prenantes était indispensable pour la création d'un écosystème efficace de services de développement des entreprises. Des mesures stratégiques devaient être prises pour faciliter l'élaboration de services de développement des entreprises complets et diversifiés et de dispositifs pour leur fourniture. De fait, la rapidité du progrès technique, la nécessité d'accélérer la transition énergétique, la recherche de solutions aux crises environnementales et climatiques et l'apparition de nouvelles compétences déterminantes plaçaient les prestataires de services de développement des entreprises devant de nouveaux enjeux et de nouvelles perspectives. L'intervenante a souligné que la CNUCED avait nourri l'esprit d'entreprise en se servant de réseaux mondiaux pour offrir ses connaissances aux nouveaux entrepreneurs et les aider à développer leurs compétences, par exemple par l'intermédiaire des plateformes numériques officielles de facilitation des affaires et du programme concernant la comptabilité et la publication d'informations sur la durabilité.

4. L'oratrice principale, professeur en innovation sociale et doyenne du programme de gestion des affaires pour cadres, de l'International Institute for Management Development, a dit qu'il était important de confronter la théorie et la pratique, les politiques macroéconomiques et la réalité des entrepreneurs. Elle a présenté un projet de l'International Institute for Management Development qui encourageait le secteur privé, le secteur public et le secteur philanthropique à collaborer pour financer des solutions dans des contextes fragiles. Elle a dit que la mise en œuvre d'instruments financiers innovants supposait des capacités d'organisation et que des solutions aux problèmes mondiaux ne pourraient pas être trouvées sans la puissante mobilisation des différents secteurs.

5. Plusieurs groupes régionaux sont convenus que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises jouaient un rôle essentiel dans la croissance économique à long terme et le développement de la résilience ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable, et que la promotion de ces écosystèmes passait par les services de développement des entreprises. Il fallait faire plus pour lever les barrières réglementaires et remédier aux déficits de financement et aux problèmes d'accès aux marchés qui empêchaient les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d'être productives, innovantes et compétitives. Il fallait aider ces entreprises, notamment parmi les groupes vulnérables, à participer à la transition écologique et à la transition numérique et à intégrer les chaînes de valeur mondiales, au moyen de services améliorés et adaptés à leurs besoins. Plusieurs groupes régionaux ont affirmé qu'il fallait renforcer la coopération multipartite internationale ainsi que les mesures d'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, notamment celles qui étaient détenues et contrôlées par des femmes, dans les pays en développement, par exemple par l'apport de fonds, la fourniture d'une assistance technique et l'apprentissage par les pairs. Quelques délégations ont dit qu'il fallait créer des conditions favorables aux entreprises au moyen de dispositifs institutionnels, de ministères et de politiques ad hoc. Quelques groupes régionaux et une délégation ont dit que le développement des compétences entrepreneuriales devait être encouragé, en particulier chez les jeunes. Quelques groupes régionaux et quelques délégations ont dit qu'il importait d'établir des stratégies et des politiques qui permettent de lever les obstacles à la transition écologique et à la transition numérique, et qu'un processus de perfectionnement et de renouvellement des compétences s'imposait. À cet égard, ils ont mentionné le programme Empretec de la CNUCED, qui fournissait des services essentiels en matière de développement des entreprises, et insisté sur la nécessité d'avoir des échanges afin que les modèles qui avaient fait leurs preuves soient connus et adoptés. Ils se sont déclarés favorables à la poursuite des travaux sur les plateformes d'administration électronique. Une délégation a dit qu'il fallait étendre et renforcer les programmes précités ; une autre délégation a dit combien la CNUCED contribuait, par ses activités d'assistance technique, à une collaboration entre le secteur public et le secteur privé qui devait libérer le potentiel des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

## **B. Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **1. Au-delà des frontières : Les entreprises de demain**

6. La première séance informelle était consacrée aux tendances d'évolution de l'entrepreneuriat, des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des start-ups. Y ont participé les experts suivants : le Ministre du commerce, de l'industrie, de l'intégration régionale et de l'emploi de la Gambie ; la Secrétaire générale de l'Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes ; le Directeur de l'Unitec, Université de Genève ; le Président de l'Institut national d'aide aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises de l'Angola ; le Directeur de la Fondation Schwab pour l'entrepreneuriat social.

7. Le premier intervenant a fait savoir que la CNUCED aidait la Gambie à se doter d'une politique entrepreneuriale et a insisté sur la nécessité pour les entreprises d'embrasser le progrès technique et de s'adapter aux exigences des consommateurs. Il a dit que les questions de l'intelligence artificielle et de l'environnement devaient être prises en considération dans

les services d'aide aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, afin de réduire la fracture numérique et de faciliter la transition. Il a suggéré que l'intelligence artificielle fasse partie des matières scolaires obligatoires et indiqué qu'en souscrivant aux changements, la Gambie avait attiré plus d'investissements.

8. La deuxième intervenante a présenté des services de développement des entreprises qui avaient déjà prouvé leur efficacité, à savoir les incubateurs et les accélérateurs d'entreprises, qui fournissaient un appui technique et financier ; le mentorat et l'appariement avec des investisseurs providentiels, qui aidaient les entreprises à se financer et à croître ; la facilitation des paiements numériques, qui rendait possible le financement participatif ; les envois de fonds et la technologie financière, qui étaient considérés comme des sources de financement alternatif. Elle a affirmé que les partenariats public-privé, en contribuant au perfectionnement et au renouvellement des compétences, étaient de bons moyens pour les entreprises d'atteindre leur grand objectif de modernisation.

9. Le troisième intervenant a insisté sur l'importance des collaborations entre les universités, les centres de recherche et les entreprises pour la promotion de l'innovation. Il a vanté le modèle suisse, qui rattachait le milieu universitaire à un réseau dense de partenariats. Il a dit que les start-ups et les entreprises dérivées de la recherche universitaire pouvaient faciliter le transfert de technologies et qu'à cet égard, les conditions de collaboration et les dispositions régissant les redevances devaient être définies clairement. Il a affirmé que les collaborations devaient être facilitées par la loi et contribuer à la création d'un écosystème d'innovation au niveau des pays, en étant adaptées à leur culture et à leur degré de développement.

10. Le quatrième intervenant a parlé du développement de l'écosystème de l'aide aux entreprises en Angola ; lequel consistait en un ensemble toujours plus étendu d'incubateurs, de concours et de conférences de start-ups, destinés à soutenir les petites entreprises, les start-ups et les jeunes entrepreneurs.

11. Le cinquième intervenant a parlé de l'économie sociale en tant que moteur du développement durable et de l'association de modèles d'entreprise traditionnels et de modèles d'entreprise à visée sociale qui permettait de concilier rentabilité et effets positifs. Il a dit que l'économie sociale et solidaire avait besoin d'un soutien politique et financier et que des mesures telles que la tenue de registres nationaux s'imposaient pour recenser les entreprises sociales et en tirer parti. Il a fait observer que les pays en développement risquaient de ne pas tous avoir les mêmes capacités d'adaptation et que seulement 1 % des investissements dans l'intelligence artificielle concernaient des biens collectifs. Pour renforcer l'économie sociale, il a proposé d'intensifier les incitations au financement, d'élargir les possibilités d'éducation et de recherche, de promouvoir les entreprises sociales dans le cadre des marchés publics et d'améliorer la collecte des données d'impact.

12. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la question d'une délégation sur l'importance de la collaboration avec les universités et sur l'absence de solution toute faite pour les pays en développement, un expert a dit qu'il fallait établir des lignes directrices pour une collaboration accrue entre les universités et le secteur privé. Il a insisté sur la nécessité d'un renforcement des capacités en matière de transfert de technologies et a fait mention d'une base de données sur les meilleures pratiques, créée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Un groupe régional et une délégation ont parlé de l'entrepreneuriat social et des modèles qui pourraient être utilisés. Des experts ont dit qu'il était important d'inclure cette nouvelle forme d'entrepreneuriat qu'était l'entrepreneuriat social dans les politiques entrepreneuriales et ont relevé que, dans de nombreux pays d'Afrique, les petites entreprises rencontraient des difficultés en raison de la rapidité du progrès technique et de l'évolution des préférences des consommateurs, en particulier à cause du manque d'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'économie informelle. Les experts ont débattu de la capacité d'adaptation des jeunes et de leur aptitude à adopter des technologies et des pratiques durables, ceux-ci étant encore nombreux à ne pas posséder des compétences et avoir besoin d'aide, notamment dans le domaine des TIC. Un groupe régional et une délégation ont relevé que les produits durables étaient de plus en plus demandés et sont convenus que les obligations de durabilité imposées par la législation pouvaient créer des coûts supplémentaires pour les entreprises, mais étaient une nécessité pour relever certains grands défis.

## 2. Petites entreprises, grand impact : Les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-ups au service du développement économique

13. La deuxième session informelle était consacrée aux mesures visant à promouvoir les services de développement des entreprises et aux mesures qui pourraient effectivement contribuer au développement et à la croissance des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-ups, en fonction des différents contextes nationaux. Y ont participé les experts suivants : un professeur du Centre de recherche pour l'entrepreneuriat de la Nyenrode Business University, Royaume des Pays-Bas ; le directeur technique du Service d'appui aux microentreprises et aux petites entreprises, Brésil ; la responsable des services aux entreprises de Barcelona Activa, Espagne ; le directeur général d'Innobridge, Suisse.

14. La première intervenante a dit que les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-ups jouaient un rôle essentiel dans la promotion d'une croissance économique durable et inclusive, notamment par leur contribution à la création d'emplois et au développement social. Elle a expliqué comment ces entreprises remettaient en question les marchés traditionnels pour créer des marchés durables. Elle s'est déclarée préoccupée par la fracture numérique, que le déficit de compétences numériques à l'échelle mondiale ne faisait que creuser. En réaction, il fallait créer des écosystèmes qui soutiennent l'innovation et l'entrepreneuriat durable ; renforcer les compétences numériques et améliorer l'accès aux ressources numériques au moyen de pôles ad hoc ; mieux intégrer les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-ups dans les chaînes de valeur mondiales ; réévaluer la contribution de l'éducation à cette évolution.

15. Le deuxième intervenant a dit qu'au Brésil, qui comptait environ 24 millions d'entreprises formelles, les petites entreprises jouaient un rôle économique et social essentiel, puisqu'elles étaient à l'origine de 60 % des emplois créés chaque année et représentaient un tiers du produit intérieur brut du pays. Les petites entreprises avaient un rôle déterminant à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable, en contribuant à l'innovation, à la résorption de l'économie informelle, à la promotion de l'accès au crédit et à l'inclusion productive. Le Service d'appui aux microentreprises et aux petites entreprises proposait une approche stratégique de la relation avec les clients, qui passait par l'attraction, l'acquisition, la fidélisation et la création de valeur ajoutée. Des mesures tendaient à rendre les entreprises plus écologiques dans les zones urbaines et dans les zones riches en ressources naturelles, et à promouvoir les pratiques écologiques et les start-ups inclusives en Amazonie.

16. La troisième intervenante a présenté la stratégie d'aide aux petites et moyennes entreprises à Barcelone (Espagne). Dans cette ville, les petites et moyennes entreprises représentaient plus de 90 % de l'économie fondée sur la connaissance et il existait un écosystème constitué d'environ 2 000 start-ups et réseaux universitaires. L'intervenante a indiqué que la loi espagnole relative aux start-ups prévoyait des incitations fiscales destinées à attirer les entreprises et les investisseurs. Elle a expliqué comment Barcelona Activa s'employait à rendre l'économie de la ville plus compétitive et plus diversifiée, au moyen d'une formation des citoyens au numérique, d'un service d'interaction avec les pouvoirs publics et d'espaces d'incubation pour les nouvelles entreprises, ainsi que de services gratuits, dont des services de conseil en financement, qui étaient surtout destinés à faciliter l'adoption du numérique et à aider les femmes chefs d'entreprise, et d'une stratégie centrée sur la proximité, l'innovation et l'égalité.

17. Le quatrième intervenant a parlé de la création d'emplois durables en Suisse. Il a fait observer que la plupart des nouvelles entreprises étaient fondées sur la base de compétences acquises dans l'exercice d'autres emplois, souvent en l'absence de nouvelles technologies. Il a recommandé que les mesures d'appui aux entreprises soient revues et a souligné qu'il fallait des écosystèmes qui offrent un accès rapide aux compétences et aux ressources. Il a exposé les problèmes auxquels les petites entreprises faisaient face en raison de la rapidité du progrès technique et a dit que les ressources et les talents devaient être répartis de façon stratégique et que de nouveaux modèles de financement s'imposaient pour mieux soutenir les activités entrepreneuriales. Enfin, il a insisté sur l'importance de la formation continue et de l'apprentissage systémique pour rester en phase avec la technologie et garantir l'adaptabilité et la croissance dans un paysage économique en constante évolution.

18. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à la question d'une délégation qui demandait quelles dispositions permettraient de contrebalancer les coûts de mise en conformité pour les entreprises informelles, dans quelle mesure la création d'emplois devrait être rattachée au développement de l'esprit d'entreprise et à l'appui aux petites entreprises, et comment recueillir des données fiables, des experts ont insisté sur les bienfaits du mentorat et d'une culture de l'entrepreneuriat, et ont donné l'exemple du Brésil, où la simplification de la réglementation et la réduction des formalités administratives avaient permis à des travailleurs informels de régulariser leurs activités rapidement et quasiment sans aucun frais. En réponse à la question d'une délégation sur le rôle de l'innovation dans la création d'entreprises, un expert a dit que l'innovation n'était pas indispensable à la création d'entreprises, mais pouvait renforcer sensiblement l'entrepreneuriat en créant de la valeur et des emplois. Un groupe régional a parlé des difficultés à mettre en place un écosystème entrepreneurial prospère dans des contextes économiques et culturels variés. Il a insisté sur l'importance de la gestion des risques, de la diversité, des forces sectorielles et du soutien financier, ainsi que sur le rôle essentiel que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises jouaient dans le développement économique d'un pays. Il a fait mention des effets problématiques de la transition numérique et de la transition écologique sur les pratiques des entreprises. Une délégation a dit que le secteur des petites et moyennes entreprises ne pouvait pas rester compétitif sans le soutien des secteurs public et privé et qu'il fallait faire plus pour supprimer les barrières commerciales et mieux intégrer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Quelques délégations ont pris note avec satisfaction de la contribution du programme Empretec à l'amélioration des compétences techniques et des compétences de gestion des petites et moyennes entreprises et ont insisté sur la nécessité de renforcer le travail en réseau des centres Empretec, afin de favoriser l'expansion du programme.

### 3. Tracer la voie d'un avenir durable pour les entreprises

19. La troisième session informelle portait sur l'adaptation des services de développement des entreprises à la double transition, écologique et numérique, et au progrès technique. Y ont participé les experts suivants : un professeur associé en économie et gestion de l'innovation, titulaire de la chaire en politique publique et durabilité, Institut fédéral de technologie, Suisse ; l'Ambassadrice et Représentante permanente du Chili, Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; la Directrice générale adjointe de l'Association des zones économiques, Nigéria ; le Directeur général de Moai Investments, Brésil ; un conseiller d'Orange Corners, Service public d'aide aux entreprises, Royaume des Pays-Bas ; la Directrice générale et cofondatrice de Samudra Oceans, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

20. Le premier intervenant a expliqué comment la recherche aidait les entreprises à devenir durables et résilientes. Il a mis en avant plusieurs initiatives, notamment l'utilisation du calculateur de l'Union européenne pour le choix des stratégies de décarbonisation, le recours à la science des données pour l'étude de l'impact économique de l'efficacité énergétique dans le secteur immobilier, et la dématérialisation des services de distribution d'eau pour la réduction des déchets. L'intervenant a relevé qu'il n'était pas facile pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de se conformer aux exigences réglementaires de durabilité et que les outils numériques pourraient aider à remédier à la situation en permettant aux entreprises même les plus petites de respecter la réglementation. Enfin, l'intervenant a dit qu'il importait de veiller à ce que la transition numérique profite aussi aux entreprises en dehors des centres urbains.

21. La deuxième intervenante a parlé de l'intérêt que le Chili portait à la durabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Elle a dit qu'il était nécessaire de disposer d'outils numériques qui permettent de réduire les écarts entre les entreprises et d'améliorer l'efficacité énergétique. Elle a précisé que le Gouvernement chilien avait engagé des programmes visant à améliorer la maturité numérique des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Elle a dit que les politiques publiques jouaient un grand rôle dans l'aide à ces entreprises, qui représentaient 99 % des entreprises au Chili et étaient à l'origine de 70 % des créations d'emplois, mais devaient lutter contre une faible productivité, une innovation limitée et un manque d'accès au financement ; elle a précisé que les politiques publiques étaient complétées par des outils d'intelligence artificielle destinés à aider à diagnostiquer et à anticiper les besoins des entreprises. Elle a affirmé que la collaboration entre le secteur public et le secteur privé était essentielle pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

22. La troisième intervenante a parlé des obstacles à l'entrepreneuriat, en mettant en avant le faible taux de survie des entreprises et la complexité des dispositions réglementaires que celles-ci devaient respecter. Elle a insisté sur les perspectives qu'ouvrirait la double transition, écologique et numérique, et sur l'importance de la culture numérique, de l'accès au financement et de la dématérialisation des procédures, en particulier pour les jeunes entrepreneurs. Elle a toutefois relevé que de nombreux pays n'avaient pas les moyens infrastructurels de tirer parti de l'intelligence artificielle et devaient améliorer leurs infrastructures de base à cette fin. Elle a dit que les zones économiques spéciales étaient essentielles pour stimuler les exportations, attirer les investissements étrangers directs, créer des emplois et promouvoir la transformation numérique, en particulier parmi les jeunes. Au Nigéria, l'attrait des zones économiques spéciales résidait dans les partenariats, les programmes de mentorat et les moyens de recherche-développement qui les accompagnaient. L'intervenante a fait mention de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui permettait de réduire les droits de douane et de faciliter les investissements, mais a indiqué que celui-ci ne libérerait tout son potentiel qu'au prix d'investissements supplémentaires et d'une plus grande collaboration avec les zones économiques spéciales.

23. Le quatrième intervenant a parlé de la promotion de la durabilité parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises brésiliennes, en insistant sur la diversité de leurs besoins et sur l'intérêt d'une démarche durable d'un point de vue financier, économique et social. L'instauration de pratiques écologiques passait par une approche qui était adaptée à chaque stade de développement de l'entreprise et dans laquelle les services de développement des entreprises, les universités et les autres parties prenantes avaient chacun un rôle à jouer. Pour promouvoir la durabilité, il était essentiel que les petites entreprises soient rattachées aux programmes de promotion des exportations, aux dispositifs d'accès au financement et aux réseaux des chaînes d'approvisionnement. L'intervenant a souligné qu'il était important de disposer d'un outil de diagnostic des besoins en fonction des profils des entreprises : par exemple, les entreprises en phase de démarrage auraient plutôt besoin de solutions et de formations axées sur le jeu, tandis que les entreprises à un stade de développement plus avancé auraient plus à retirer de services consultatifs et de formations en groupe.

24. Le cinquième intervenant a présenté un programme du Service public d'aide aux entreprises du Royaume des Pays-Bas qui s'adressait aux jeunes chefs d'entreprise et qui, par une approche tripartite associant les pouvoirs publics, le secteur privé et le milieu universitaire, visait à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation. Il a parlé d'ateliers sur les économies régénératives et circulaires et de l'importance de former les investisseurs providentiels à l'évaluation des start-ups. Il a présenté des exemples de fonds d'innovation qui avaient aidé les start-ups à construire des prototypes et à renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux.

25. La sixième intervenante a expliqué comment, dans l'économie bleue, la robotique et l'intelligence artificielle contribuaient à la décarbonisation par l'exploitation du potentiel des océans, par exemple par la culture d'algues pour le captage du carbone. Elle a insisté sur l'importance du mentorat, des connexions financières et de la participation des communautés locales. Elle a parlé de l'appui que les investisseurs providentiels apportaient aux entreprises vertes et insisté sur les difficultés des entrepreneurs à trouver des fonds pour leurs activités centrées sur la durabilité.

26. Au cours du débat qui a suivi, en ce qui concernait les écosystèmes entrepreneuriaux, quelques délégations ont dit qu'il fallait combler le déficit de compétences parmi les chefs d'entreprise, en particulier parmi les femmes et les jeunes, compte tenu de la double transition. Elles ont relevé que les zones économiques spéciales pourraient mieux faciliter la transformation numérique des entreprises dirigées par des jeunes et ont mentionné les obstacles à l'entrepreneuriat que constituaient les restrictions de circulation et le manque d'infrastructures résilientes. Quelques délégations ont dit qu'il fallait soutenir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes et lutter contre la concurrence déloyale subie par les petites entreprises, et se sont demandé comment les services de développement des entreprises pourraient améliorer l'accès aux marchés. Quelques délégations et experts sont convenus que les partenariats public-privé, le développement des infrastructures et les compétences

numériques étaient des composantes essentielles de la réussite des microentreprises, des petites et moyennes entreprises et des start-ups, et, partant, de la promotion d'une croissance économique inclusive et durable. Enfin, les participants ont dit que les services de développement des entreprises avaient un rôle essentiel à jouer en facilitant l'élaboration de stratégies qui offrent aux microentreprises, aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups un meilleur accès au financement.

#### 4. Innover pour s'élever : s'adapter au nouveau monde entrepreneurial par le perfectionnement et le renouvellement des compétences

27. La quatrième séance informelle a porté sur l'impératif d'adaptation des services de développement des entreprises à la double transition. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de perfectionner et de renouveler les compétences dans les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-ups, ont parlé des effets des nouvelles technologies et des exigences de durabilité sur l'entrepreneuriat, ont réfléchi à des services ciblés de développement des compétences et ont présenté des méthodes de collaboration devant permettre de lever les difficultés dans les pays en développement. Les participants étaient la Directrice exécutive de la Division du développement des entreprises, Service de développement des petites entreprises, Afrique du Sud ; un conseiller du Commonwealth ; le Directeur de la stratégie et de la recherche du Global Entrepreneurship Network ; le responsable du développement commercial et des partenariats de Ship Shap, Kenya ; la Directrice de la communication stratégique de Youth Business International.

28. La première intervenante a présenté le Service de développement des petites entreprises, qui, en Afrique du Sud, aide les petites entreprises en mettant à leur disposition des bureaux et des incubateurs et en leur proposant des partenariats, afin de parvenir à une croissance inclusive dans les secteurs du numérique et des TIC et de limiter la fragmentation des services. Elle a mis en avant les efforts qui étaient faits pour lever les problèmes liés au secteur informel et au développement du numérique – par exemple la création de pôles numériques et de guichets uniques à l'intention des jeunes entrepreneurs, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'application de programmes, tels qu'Empretec, qui encourageaient l'innovation et contribuaient au renforcement des capacités en aidant des groupes sous-représentés comme les femmes.

29. Le deuxième intervenant a dit que l'innovation et le perfectionnement et le renouvellement des compétences jouaient un grand rôle dans la promotion de l'entrepreneuriat et le renforcement de la résilience économique dans le Commonwealth, notamment grâce à des initiatives telles que la Commonwealth Artificial Intelligence Academy, qui s'adressait aux jeunes des petits États insulaires en développement. Il a préconisé de combler le déficit de compétences au moyen de politiques cohérentes, de partenariats intersectoriels solides et de mesures pratiques telles que le réseautage et l'apprentissage, et a mentionné la collaboration de la CNUCED au guide pratique pour l'entrepreneuriat des jeunes (*Policy Guide on Youth Entrepreneurship*).

30. Le troisième intervenant a présenté des initiatives mondiales telles que la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, qui visait à renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux, et a insisté sur la nécessité d'y associer le secteur public en vue d'une collaboration élargie et à des fins de transparence. Il a parlé des difficultés que posait la mise à jour des compétences dans les secteurs émergents et de la nécessité pour les pouvoirs publics et le secteur privé de s'adapter et de réagir, car une mauvaise répartition des ressources et des erreurs de conception risquaient d'entraver la croissance de l'écosystème entrepreneurial.

31. Le quatrième intervenant a dit que le perfectionnement et le renouvellement des compétences jouaient un rôle déterminant dans l'appui aux entreprises émergentes et la promotion de la croissance économique. Il a parlé de l'important déficit de compétences dans 60 % des start-ups africaines et, à cet égard, a mentionné le programme de bourses de la CNUCED pour les entrepreneurs du secteur numérique. Il a dit combien les partenariats public-privé et la collaboration internationale dans le cadre de programmes de renouvellement des compétences, y compris l'appariement et les exercices de simulation de l'innovation encadrés par les pouvoirs publics, étaient importants pour renforcer les écosystèmes entrepreneuriaux et aider les entreprises à accroître leur impact.



32. La cinquième intervenante a présenté plusieurs programmes d'autonomisation des jeunes entrepreneurs, notamment des jeunes entrepreneurs issus des zones rurales ou défavorisées, qui avaient été engagés au niveau mondial et qui prévoyaient à la fois un appui technique, le développement de compétences non techniques et l'accès aux ressources. Elle a souligné l'importance des politiques en faveur d'un entrepreneuriat inclusif et mis en avant les potentialités de l'innovation portée par les jeunes dans des domaines tels que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et l'action climatique. Pour démontrer que l'offre de services devait être étendue aux communautés marginalisées, elle a donné l'exemple d'un entrepreneur du Nigéria qui avait mis au point une technologie agricole adaptée au climat.

33. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont insisté sur la nécessité de renforcer les compétences qui revêtaient un intérêt stratégique alors que la double transition redéfinissait le secteur des entreprises. Ils ont également insisté sur l'importance des services de développement des entreprises « sur mesure », du mentorat et des certifications. Ils ont dit qu'il fallait adapter les politiques publiques, améliorer le partage des données et encourager la coordination entre les parties prenantes afin de contribuer au développement des compétences et à l'adoption de pratiques durables, mais aussi surmonter les écueils des partenariats public-privé. Ils ont constaté avec préoccupation que les petites entreprises pâtissaient de la complexité des accords commerciaux et ont souligné la nécessité de mettre en place des programmes de mentorat pour lutter contre l'exode des cerveaux et attirer les entrepreneurs issus des diasporas. En réponse à la question d'une délégation sur la nécessité d'élaborer des stratégies qui facilitent l'accès au monde des affaires et aident efficacement les personnes handicapées, les personnes vivant dans des zones reculées et les femmes chefs d'entreprise à développer leurs activités, les experts ont insisté sur l'intérêt de programmes inclusifs et adaptés aux groupes vulnérables et sur l'importance de l'intégration dans le monde des affaires à des fins de développement et de croissance. Ils ont parlé des avantages que procurait aux entrepreneurs le soutien de la communauté et des pairs, comme le montraient divers programmes dans les pays développés, et ont relevé qu'un accompagnement « sur mesure » aboutissait souvent à une croissance plus importante. Ils ont dit qu'il importait que les programmes d'apprentissage, qui devaient être assortis de diverses incitations et déboucher sur des emplois à long terme, soient bien conçus et efficacement mis en application afin d'attirer des participants. Une délégation a souligné l'efficacité des réseaux de pairs pour les jeunes entrepreneurs, en donnant l'exemple d'une réunion organisée en Finlande pour le financement de start-ups, au cours de laquelle les participants avaient apprécié de pouvoir se rencontrer, échanger des idées et se soutenir les uns les autres. Elle a posé la question de savoir s'il ne serait pas mieux que les jeunes entrepreneurs aient la possibilité de résoudre leurs problèmes par l'intermédiaire de ces réseaux, sans intervention directe des pouvoirs publics. Une autre délégation a parlé des interventions de l'État qui pourraient aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à se développer, en particulier dans un contexte de grands chocs économiques mondiaux. Une délégation a parlé du problème que posait la gestion de partenaires multiples et de la duplication des mesures qui pouvait en résulter dans des domaines d'intervention dans les pays en développement. Elle a dit qu'il fallait améliorer la collaboration entre les prestataires de services par la coordination des politiques et l'allocation efficace des ressources, et qu'il était important que les programmes d'apprentissage offrent de véritables débouchés professionnels.

### C. Conclusion

34. La Présidente a pris note que les experts étaient convenus que les services de développement des entreprises jouaient un rôle important dans le renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux et la réalisation des objectifs de développement durable. Les séances informelles avaient mis en évidence l'importance des avancées technologiques et de la durabilité dans la refonte des modèles d'entreprise ainsi que la nécessité pour les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-ups de tenir compte des questions de durabilité et de la transition numérique. Au cours des débats, les participants avaient souligné qu'il fallait rendre les services de développement des entreprises abordables et accessibles et instaurer des conditions favorables à de telles transformations ; qu'il fallait adapter les solutions aux contextes nationaux et définir des moyens d'action « sur mesure » ;

qu'il fallait développer les compétences numériques, mettre l'intelligence artificielle au service de la société et renforcer la collaboration entre les universités et les entreprises en vue du transfert de technologies ; que l'économie sociale avait la capacité de promouvoir le développement durable et que les jeunes avaient un rôle déterminant à jouer dans l'adoption de pratiques durables ; que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises contribuaient sensiblement à la création d'emplois, au développement social et à la formation de marchés durables ; qu'il fallait renforcer les compétences numériques et élargir l'accès aux services numériques afin que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises puissent participer aux chaînes de valeur mondiales. Au cours des débats, il avait été question des problèmes d'accès au crédit pour les entreprises informelles et de l'importance de la diversité, de l'inclusion et des regroupements sectoriels ; de l'importance de l'élaboration de politiques qui accompagnent les entrepreneurs dans la transition numérique et de l'intérêt des plateformes en ligne, qui pouvaient faciliter l'accès à l'information ; des trois dimensions (environnementale, sociale et financière) du développement durable. Enfin, les débats avaient permis de montrer que les services de développement des entreprises pouvaient être renforcés par des partenariats entre les institutions publiques, le secteur privé et les milieux universitaires, ce qui était essentiel pour surmonter les difficultés posées par la transition écologique et la transition numérique.

35. Dans ses conclusions, la Directrice de la Division de l'investissement et des entreprises a insisté sur la volonté de la CNUCED de mettre en relation les différentes parties prenantes et a pris note des questions qui réclamaient une attention particulière. Elle a mentionné la mise à jour du Cadre directeur pour l'entrepreneuriat. En ce qui concernait l'inclusion des groupes vulnérables, elle a fait observer que la CNUCED collaborait actuellement avec le Commonwealth à la mise à jour du guide pratique pour l'entrepreneuriat des jeunes (*Policy Guide on Youth Entrepreneurship*). La CNUCED était disposée à examiner et à élaborer des cadres directeurs spécifiques pour l'entrepreneuriat des migrants et la régularisation des entreprises. L'intervenante a évoqué les mesures en faveur de l'égalité des genres et les activités de sensibilisation de la CNUCED à l'intention des femmes chefs d'entreprise, notamment le prix de la femme chef d'entreprise. Elle a indiqué que le programme Empretec et le programme de promotion des relations interentreprises prévoyaient un « plan 2.0 » de transition numérique et de nouveaux programmes de formation, dont un atelier sur la technologie financière ; en outre, la CNUCED s'intéressait aux plateformes d'administration en ligne et travaillait à de nouvelles normes de publication des informations sur la durabilité en vue de la transition écologique. Enfin, l'intervenante a mis en évidence le lien entre l'investissement et les entreprises et l'importance des conditions d'investissement, et annoncé que les conclusions des débats seraient examinées à la réunion ministérielle de haut niveau qui se tiendrait pendant le Forum mondial de l'investissement, en 2025.

## II. Questions d'organisation

### A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

36. À sa séance plénière d'ouverture, le 30 septembre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu Dato' Nadzirah Osman (Malaisie) Présidente et Ana Libertad Guzmán Villeda (Guatemala) Vice-Présidente-Rapporteuse.

### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

37. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 30 septembre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/MEM.4/30). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Les services d'aide aux entreprises à l'appui d'écosystèmes entrepreneuriaux propices au développement durable.
4. Adoption du rapport de la session.

### **C. Adoption du rapport de la réunion**

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. À sa séance plénière de clôture, le 1<sup>er</sup> octobre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport sur sa onzième session après la clôture de ladite session.

## Annexe

### Participation\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Angola	Iraq
Antigua-et-Barbuda	Kenya
Argentine	Lesotho
Azerbaïdjan	Libye
Bangladesh	Malaisie
Barbade	Maroc
Brésil	Micronésie (États fédérés de)
Cabo Verde	Mongolie
Cameroun	Népal
Chili	Niger
Chine	Nigéria
Congo	Oman
Égypte	République démocratique du Congo
Émirats arabes unis	Saint-Siège
État de Palestine	Samoa
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Thaïlande
Finlande	Togo
Gabon	Tunisie
Gambie	Türkiye
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Honduras	Zambie
Indonésie	

2. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée à la session :

Commonwealth

3. L'office des Nations Unies ci-après était représenté à la session :

Office des Nations Unies à Genève

4. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la session :

Fonds international de développement agricole

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

*Catégorie générale*

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes

---

\* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.4/INF.11.